

Image not found or type unknown



Portabilité d'une condamnation : échelle européenne.

Par **Irandal**, le **20/06/2011** à **19:52**

Bonjour,

J'ai reçu une convocation au tribunal pour dommages (porte enfoncée) en Espagne.

Bien que toute les preuve, même les fausses, joue contre moi, je n'ai pas commis cette infraction.

Quels sont les risques que j'encours si je ne me présente pas et rentre en France ?

Merci d'avance.

Par **Domil**, le **20/06/2011** à **20:02**

un mandat d'arrêt européen